



SÉCHERESSE



RESTRICTIONS & USAGES



AGRICULTEURS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers ...		entre 9h et 19h	entre 8h et 20h	
Arrosage en horticulture et pépinière (récupération des eaux, goutte à goutte, ...)			entre 8h et 20h Sauf techniques économes : entre 14h et 20h	
Arrosage en maraîchage (semences potagères, plants maraîchers, petits fruits)			entre 14h et 20h	
Arrosage en arboriculture				
Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ...				
Manœuvres d'ouvrage sur les cours d'eau et plans d'eau connectés		sauf sous certaines conditions	sauf sous certaines conditions	

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.

Auto-limitation Interdiction

Soyons
écocitoyens
Préserons
la ressource
en eau !



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mTECT.fr/506

@Prefet49